



DECLARATION LIMINAIRE

CSA DU 20/10/2023

Nous souhaitons, aujourd'hui, formaliser par le biais de cette déclaration liminaire notre réprobation à l'application d'un mode dégradé comme fonctionnement « habituel » de notre établissement. Nous avons pleinement conscience de la difficulté RH dans laquelle nous nous trouvons, mais la réponse aux manques d'effectifs, ne peut pas être une fois encore, une baisse de notre sécurité et de nos conditions de travail.

Il y a eu en 2018 un mouvement de protestations, de grèves, très fort dans la pénitentiaire. S'en ai suivi de nombreuses décisions et changement de politique au sein de notre administration. Ci-joint, notamment la note sur l'organisation des services pénitentiaire du 17 septembre 2018 envoyée alors par le DAP à l'ensemble des directeurs interrégionaux. Le mode dégradé comme mode de fonctionnement n'a pas plus sa place au sein des structures pénitentiaires.

La solution, nous le savons tous ici autour de cette table, c'est le recrutement ! Nous sommes actuellement au niveau national en train d'entériner une réforme historique où les agents du CEA se verront tous basculer en B et les officiers en A. Voilà un combat syndical qui aboutit et qui apportera à coup sûr une aide au recrutement et à la fidélisation des personnels.

Il est important de comprendre que c'est la revalorisation de nos métiers et l'amélioration de nos conditions de travail qui sont la clef de nos problèmes. De meilleurs effectifs influx directement sur la taux d'absentéisme et par conséquent sur l'organisation des détentions.

Nous sommes disposés à être force de proposition mais dans la limite de l'acceptable, toujours plus avec toujours moins ça ne marche pas !!!

Sans oublier la menace terroriste qui est réelle et qui nous oblige à plus de sécurité.

Vous avez ces derniers temps installés de nombreux lits en détention accentuant de facto la charge de travail et maintenant vous voudriez faire baissé le taux de présence journalière des agents, c'est un non-sens, nous ne pouvons pas l'accepter !

La réorganisation des services n'est pas qu'une mesure comptable.

Nous sommes pour le passage en 12h15 du QPR, des ELAC par exemple, où la mise en place d'équipes spécialisée pour la nuit.

Nous le réaffirmons ici avec force, il est inacceptable qu'une fois encore se soit l'agent de coursive qui trinque pour des problèmes venant du manque d'anticipation et de moyen de l'administration pénitentiaire.

